



Livret de l'étudiant.e 2017-2018

NIVEAU Master 2

MENTION : MEEF 2nd degré

Parcours Allemand

Version provisoire

Livret voté à la CFVU du 26 juin 2017

UFR de Langues et Civilisations Étrangères
Université Paris Nanterre - Bâtiment V
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.u-paris10.fr



www.ufr-lce.u-paris10.fr

 **Université
Paris Nanterre**
 **UFR LCE**

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA FORMATION	3
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	4
UNIVERSITÉ	4
UFR	4
DÉPARTEMENT / FORMATION	4
SERVICES NUMERIQUES	5
EMAIL UNIVERSITAIRE	5
ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)	5
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018	6
MAQUETTE DU DIPLÔME	7
PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS	8
ANNÉE / SEMESTRE	8
MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLÔME	22
MODULES TRANSVERSAUX	22
LANGUES VIVANTES	22
BONUS AUX DIPLÔMES	22
STAGES	23
MODALITÉS DE CONTRÔLE ET EXAMENS	24
MODALITÉS GÉNÉRALES	24
MODALITÉS SPÉCIFIQUES	24
DÉROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	27
DÉLIVRANCE DU DIPLÔME	27
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	28

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le Master 2 « Métiers de l'enseignement – MEEF 2nd degré » est une formation qui fait suite à l'obtention d'un Master 1 MEEF 2nd degré (ou d'un autre master 1), et à l'admission au CAPES externe.

Il s'adresse donc avant tout aux fonctionnaires stagiaires qui devront obtenir leur titularisation après une année de formation, composée à la fois d'un stage filé tout au long de l'année, de 3 jours par semaine, et d'une formation universitaire concentrée sur les mercredis et jeudis (de septembre à mai). Cette formation sera sanctionnée soit par l'obtention du diplôme du Master 2 MEEF (Cursus dit « normal » ou « canonique »), soit par une simple attestation d'études universitaires, si le fonctionnaire stagiaire est déjà en possession d'un diplôme de master (AEU).

Si l'étudiant.e n'a pas été admis.e au CAPES tout en ayant validé son master 1 MEEF, la poursuite des études pour valider le master 2 tout en se présentant une nouvelle fois au concours est possible (« cursus adapté »).

Pour l'obtention de l'attestation d'études universitaires, le fonctionnaire stagiaire doit s'inscrire dans l'académie d'affectation où il effectue son stage.

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.u-paris10.fr/formation/>

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.u-paris10.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.u-paris10.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.u-paris10.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.u-paris10.fr>

UFR

Direction de l'UFR : Kahn-Paycha, Danièle, Bureau 125

Responsable administratif/ve de l'UFR : Hossein, Marc, Bureau 124

Site internet de l'UFR : <https://ufr-lce.parisnanterre.fr>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Département / Formation

Secrétariat de la formation : DANICAN, Fred, Bureau V 133, fdanican@u-paris10.fr, 01.40.97.71.85

Responsable(s) de la formation : SAUERWEIN, Sibylle, Bureau V218, sauerwes@parisnanterre.fr

Site internet de la formation : <https://dep-etudes-germaniques.parisnanterre.fr>

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@u-paris10.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.u-paris10.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.u-paris10.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.u-paris10.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.u-paris10.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.u-paris10.fr/calendrieruniversitaire> .

MAQUETTE DU DIPLOME

SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS
UE 31 Connaissance du métier			5
EC 311. Connaissance du métier 2	4	20	3
EC 312. Connaissance du métier de professeur d'allemand		18	2
UE 32 Formation professionnelle			13
EC 321. Stage en responsabilité ou PA en milieu scolaire			8
EC 322. Analyse des pratiques de stage		18	2
EC 323. Mémoire (développement du plan argumenté)			3
UE 33 Connaissance du monde germanophone			4
EC 331. Cultures et littérature 1		18	2
EC 332. Cultures et littérature 2		18	2
UE 34 Didactique de l'allemand			6
EC 341. Didactique de la langue		12	2
EC 342. Didactique de la traduction		12	2
EC 343. Problématique de l'enseignement/apprentissage de l'allemand		12	2
UE 35 Recherche			2
EC 351. Initiation à la recherche en lien avec le mémoire		18	2

SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS
UE 41 Connaissance du métier			3
EC 411. Connaissance du métier 3	4	20	3
UE 42 Formation professionnelle			15
EC 421. Stage en responsabilité ou PA en milieu scolaire			8
EC 422. Analyse des pratiques de stage		18	2
EC 423. Mémoire			5
UE 43 Connaissance du monde germanophone			4
EC 431. Cultures et littérature 3		18	2
EC 432. Cultures et littérature 4		18	2
UE 44 Didactique de l'allemand			6
EC 441. Didactique de l'oral		12	2
EC 442. TICE		12	2
EC 443. Problématique de l'enseignement/apprentissage de l'allemand		12	2
UE 45 Recherche			2
EC 451. Séminaire de recherche interculturelité ou atelier mémoire		18	2

PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS

semestre 1

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 311	Connaissance du métier 2	4h CM + 20h TD	Conférenciers SUFOM
Descriptif :			
<p>Cycle de conférences sur des sujets concernant la vie dans l'établissement scolaire (informations et conseils pratiques, juridiques et organisationnels).</p> <p>Le descriptif plus détaillé de cet enseignement, partiellement mutualisé sur le campus de Nanterre pour toutes les matières, sera diffusé ultérieurement.</p>			
Espace cours en ligne : OUI			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : dossier de synthèses à présenter		
Session 2	Dossier de synthèses à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : oui			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 312	Connaissance du métier de professeur d'allemand	18h TD	Elisabeth Michaud
Descriptif :			
<p>Apprendre à construire une séquence autour d'une problématique qui fait sens pour l'élève. Approfondissement des notions de séance, tâches, entraînements aux cinq activités langagières. Les évaluations sommatives au collège (brevet) et au lycée (baccalauréat).</p>			
Bibliographie :			
<p>Programmes des langues vivantes au collège et au lycée Formation des enseignants : BO du 25/07/13 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation</p>			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle :			
Formule standard session 1	Exposé oral à présenter		
Session 2	Exposé oral à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
---------	-------------	----------------	------------

EC 321	Stage en responsabilité ou PA en milieu scolaire	9h/semaine, du lundi au mardi et du vendredi au samedi pour les FS	
Descriptif : Stage en responsabilité (pour les fonctionnaires-stagiaires titulaires du CAPES) Stage filé de pratique accompagnée pour le cursus adapté (d'octobre à février - cf. ci-dessous « stage »)			
Espace coursenligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1			
Session 2			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 322	Analyse des pratiques de stage	18H TD	Elisabeth Michaud
Descriptif :			
Analyse de pratique : exposé d'une situation de classe par un stagiaire volontaire puis analyse de cette situation par le groupe sur le principe de la confidentialité, de la bienveillance et de la non complaisance.			
Bibliographie : Formation des enseignants BO n° 30 du 25/07/13			
Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation			
Espace cours en ligne : Non			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : participation		
Session 2	Exposé oral à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 323	Mémoire (développement du plan argumenté)	0 h	Elisabeth Michaud/ Sibylle Sauerwein ou autre enseignant en fonction du sujet choisi
Descriptif :			
Elaboration d'un sujet et conception du plan détaillé du mémoire professionnel ou de recherche, ainsi que d'une première bibliographie.			
Espace cours en ligne : Non			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : présentation (orale ou dossier) du plan détaillé, d'une partie introductive et d'une bibliographie + plan		
Session 2	Exposé oral à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 331	Cultures et littérature 1 / littérature : Parcours à travers l'œuvre de Günter Grass	18 h TD	Dorothee Cailleux
Descriptif :			
Etude des œuvres complètes de Günter Grass, à travers des thématiques ouvrant sur la littérature allemande (Märchen, Bildungsroman, Schelmenroman...) et l'histoire récente de l'Allemagne (zweiter Weltkrieg, deutsch-polnische Beziehungen, Wiedervereinigung...)			
Bibliographie :			
Günter Grass, Werkausgabe, herausgegeben von Volker Neuhaus und Daniela Hermes, Steidl. Un fascicule contenant tous les extraits de textes étudiés en cours sera distribué au début de l'année.			
Espace cours en ligne : Non			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : exposé oral (+ éventuellement un écrit, selon le nombre d'inscrits)		
Session 2	Ecrit 2h00, au choix : commentaire de texte ou dissertation		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : oui			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 332	Cultures et littérature 2 : La peinture dans l'espace germanophone I (des origines au milieu du XIX^e siècle)	18 h TD	Sylvie Le Grand-Ticchi
Descriptif : A partir d'un large panorama historique retraçant l'évolution culturelle et esthétique de la peinture dans l'espace germanophone, de la fin du Moyen Age à nos jours, ce séminaire poursuit plusieurs objectifs : culturel et esthétique, linguistique et didactique. Il vise ainsi à donner l'occasion à chacun, étudiant et enseignant-stagiaire, de compléter et consolider ses connaissances relatives aux courants picturaux de l'espace germanophone et aux contextes historiques qui les ont vus naître ; de développer son regard et sa sensibilité esthétique par le biais de l'analyse de tableaux et de se familiariser avec les critères esthétiques développés par les historiens d'art ; mais aussi de parfaire sa connaissance du vocabulaire allemand de l'art et de l'analyse esthétique ; d'envisager enfin les possibilités d'exploitation pédagogique des œuvres d'art étudiées, dans le cadre du cours d'allemand ou de l'enseignement interdisciplinaire d'histoire des arts. Un fil conducteur principal nous guidera durant ce parcours : le rapport à l'histoire et à la tradition picturale ; la question des correspondances esthétiques entre courants d'époques différentes. En outre des perspectives transversales, notamment liées à des thèmes étudiés au lycée, seront privilégiées de façon ponctuelle, en fonction des artistes ou des époques, et de façon synthétique, en fin de parcours : en particulier le traitement des mythes et de la thématique héroïque dans les œuvres, les relations entre art et pouvoir.			
Bibliographie : (Pour une première approche) Volker Gebhardt, <i>Kunstgeschichte. Deutsche Kunst, Ein Schnellkurs</i> , Köln, DuMont, 2002/2009. Volker Gebhardt, <i>Kunstgeschichte. Malerei, Ein Schnellkurs</i> , Köln, DuMont, 1998/ 2009.			
Espace cours en ligne : Non			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : exposé oral ou travail personnel écrit		
Session 2	oral		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : oui			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 341	Didactique de la langue	12h TD	Sibylle Sauerwein
Descriptif : À propos du questionnement sur divers phénomènes langagiers, nous tenterons de répondre à certaines questions récurrentes en didactique de l'allemand : quels enseignements pour quel public ? Comment approcher les fondements théoriques de manière pratique et compréhensible pour de jeunes apprenants, à quels contenus donner la priorité et à l'aide de quelles méthodes ?			
Bibliographie <u>Delay</u> , Denise, 2007/2012. <i>Didactique de l'allemand : créativité et motivation : damit wir endlich aufhören, Segelboote zu rudern.</i> Granzow-Emden, Matthias, 2014. <i>Deutsche Grammatik verstehen und unterrichten.</i> Mattes, Wolfgang, 2011. <i>Methoden für den Unterricht. Kompakte Übersichten für Lehrende und Lernende.</i> <u>Steinig</u> , Wolfgang et Huneke, <u>Hans-Werner</u> , 2015. <i>Sprachdidaktik Deutsch : Eine Einführung.</i> (Coll. <u>Grundlagen der Germanistik (GrG)</u> , vol. 38)			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	contrôle continu : Travail oral à présenter et/ou dst, selon le nombre d'inscrits		
Session 2	Travail oral à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 342	Didactique de la traduction Traduction français/allemand, version et thème	12 h TD	Hubert Guicharousse
Descriptif : Le TD proposé consiste en un entraînement à la traduction (thème et version), accompagné d'une réflexion sur l'acte de traduction et sur le contexte dans lequel les textes ont été écrits. Les textes seront extraits soit d'œuvres littéraires, soit d'articles de presse.			
Bibliographie -Hélène Lambert, <i>100 % Thème allemand. Entraînement à la Traduction. Littérature Presse Thème Grammatical</i> . Paris Ellipses, 2013, 160 p. -Hélène Lambert, <i>100% Version Allemand. 81 Textes d'Entraînement à la Traduction Littérature Contemporaine & Presse</i> . Paris, Ellipses, 2012, 160 p.			
Espace cours en ligne : Non			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : un devoir à la maison (thème + version, 50 % de la note finale), un partiel d'une heure et demie (idem).		
Session 2	un écrit d'une heure et demie		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : oui			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 343	Problématique de l'enseignement/ apprentissage de l'allemand	12h TD	Elisabeth Michaud
Descriptif : Apprendre à construire une séquence autour des différentes activités langagières et plus particulièrement de l'oral. Varier les différentes formes de travail dans la salle de classe.			
Bibliographie : Programmes des langues vivantes au collège et au lycée Blog de C Puren, ressources en ligne sur le site des professeurs d'allemand de l'académie de Versailles.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	contrôle continu : Exposé oral à présenter		
Session 2	Exposé oral à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 351	Initiation à la recherche en lien avec le mémoire de M2	18 h TD	Sibylle Sauerwein ou autres enseignants en fonction des spécialités
Descriptif :			
Introduction aux grandes problématiques de la recherche en sciences humaines et sociales sur le monde germanique contemporain et / ou en didactique de l'allemand.			
Enseignement méthodologique : délimiter un sujet, vérifier son originalité, constituer une bibliographie commentée, constituer une ébauche de plan du mémoire de recherche.			
Espace cours en ligne : Non			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : Note de participation au séminaire		
Session 2	dossier à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

semestre 2

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 411	Connaissance du métier 2	4h CM + 20h TD	Conférenciers SUFOM
Descriptif :			
Suite du cycle de conférences			
Espace cours en ligne : OUI			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : dossier de synthèses à présenter		
Session 2	dossier de synthèses à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 421	Stage en responsabilité ou PA en milieu scolaire	9h/semaine, du lundi au mardi et du vendredi au samedi pour les FS	
Descriptif : Stage en responsabilité (pour les fonctionnaires-stagiaires titulaires du CAPES) Stage filé de pratique accompagnée pour le cursus adapté (d'octobre à février - cf. ci-dessous « stage »)			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1			
Session 2			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 422	Analyse des pratiques de stage	18H TD	Elisabeth Michaud
Descriptif :			
Analyse de pratique : exposé d'une situation de classe par un stagiaire volontaire puis analyse de cette situation par le groupe sur le principe de la confidentialité, de la bienveillance et de la non complaisance.			
Bibliographie : Formation des enseignants BO n° 30 du 25/07/13			
Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation			
Espace cours en ligne : Non			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : participation		
Session 2	Exposé oral à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC EC 432	Intitulé EC Cultures et littérature 3 Berliner Ensemble: Historische und literarische Topographien	Volume horaire 18h TD	Enseignant Katja Schubert
Descriptif : Depuis la réunification de l'Allemagne, Berlin exerce une fascination qui, du touriste au chercheur en passant par l'écrivain, semble aller croissante. Ce succès, non démenti 25 ans plus tard, est sans aucun doute lié à l'histoire mouvementée de la capitale allemande, particulièrement au vingtième siècle, et à l'intérêt que de nombreux artistes lui ont porté. Ville-palimpseste, elle nous invite à être sensible aux événements qui s'y sont déroulés et à l'interprétation qui leur a été donnée au gré des époques. C'est une réflexion sur la notion de lieu, déclinée sous ses aspects les plus divers (<i>Erinnerungsorte ; Orte der Demokratie versus Orte der Diktatur ; Jüdische Orte ; Schreibort und geschriebener Ort..</i>) qui guidera notre parcours chronologique et spatial à travers la ville de Berlin. Des extraits de textes de Jenny Erpenbeck, de Herta Müller, d'Emine Sevgi Özdamar, de Régine Robin et de Cécile Wajsbrot et al accompagneront cette recherche. Les séances de séminaires aborderont la question d'un point de vue historique, civilisationnel, littéraire, complété par des extraits de films.			
Bibliographie : Cyril Buffet, <i>Berlin</i> , Poitiers, Fayard, 1993. Manfred Görtemaker, <i>Orte der Demokratie in Berlin. Ein historisch-politischer Wegweiser</i> , Bonn, Bundeszentrale für politische Bildung, 2004. Boris Grésillon, <i>Berlin, métropole culturelle</i> , Paris, Belin, 2002. Gilbert Krebs (Dir.), <i>Berlin: carrefour des années vingt et trente. Etudes</i> , Asnières, PIA, 1992. Gérard Laudin, <i>Berlin 1700-1929 : sociabilités et espace urbain</i> , Paris, L'Harmattan, 2010. Wolfgang Ribbe, Jürgen Schmädeke (Hg.), <i>Kleine Berlin-Geschichte</i> , Berlin, Stapp Verlag, 1994. Régine Robin, <i>Berlin Chantiers. Essais sur les passés fragiles</i> . Paris, Stock, 2001. Une bibliographie plus détaillée sera distribuée au début du semestre.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : 1 exposé, 1 travail à la maison		
Session 2	Ecrit 2h00		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

Code EC EC432	Intitulé EC Cultures et littérature 4 : La peinture dans l'espace germanophone II (du milieu du XIXème siècle à nos jours)	Volume horaire 18h TD	Enseignant Sylvie Le Grand-Ticchi
Descriptif : Les objectifs sont les mêmes qu'au premier semestre (cf. programme de l'EC 332), mais la période étudiée va du milieu du XIXème siècle à nos jours.			
Bibliographie (Pour une première approche) Volker Gebhardt, <i>Kunstgeschichte. Deutsche Kunst, Ein Schnellkurs</i> , Köln, DuMont, 2002/ 2009 (Neuausgabe). Volker Gebhardt, <i>Kunstgeschichte. Malerei, Ein Schnellkurs</i> , Köln, DuMont, 1998/ 2009 (Neuausgabe).			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : exposé oral ou travail personnel écrit		
Session 2	épreuve orale (30 min.)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

Code EC EC 441	Intitulé EC Didactique de l'oral	Volume horaire 12 h TD	Enseignant Sibylle Sauerwein et autre (N.N.)
Descriptif Le cours de didactique de l'oral fait suite à celui de didactique de la langue du premier semestre : Il porte sur les approches, méthodes et supports de l'enseignement de l'allemand, afin de donner aux enseignants les moyens de faire progresser les compétences communicatives de leurs élèves. Les étudiants seront amenés à parcourir successivement les étapes du travail : sélectionner des documents audiovisuels et les analyser à des fins d'apprentissage, proposer un projet de séquence, définir un projet linguistique, établir une progression cohérente dans les entraînements, concevoir des tâches et réfléchir aux conditions de leur mise en œuvre (prévoir les aides et outils nécessaires, programmer des moments d'évaluation des acquis et des besoins et analyser les productions d'élèves). Ces conceptions seront analysées du point de vue didactique et pédagogique et réajustées à la lumière des expériences vécues.			
Bibliographie : Une bibliographie détaillée sera distribuée en cours et diverses publications en allemand et en français seront proposées en cours de semestre de manière différenciée.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : Exposé en classe (p.ex. présentation d'une approche didactique avec simulation en cours)		
Session 2	Contrôle continu : Exposé en classe (p.ex. présentation d'une approche didactique avec simulation en cours)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC EC 442	Intitulé EC TICE	Volume horaire 12h TD	Enseignant Elisabeth Michaud
Descriptif : Comment utiliser les TICE lors dans les différents modes d'apprentissage, en cours d'allemand ? Comment gérer le groupe classe ? Cibler les besoins des apprenants.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : Exposé oral à présenter		
Session 2	Exposé oral à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC EC 443	Intitulé EC Problématique de l'enseignement/ apprentissage de l'allemand	Volume horaire 12h TD	Enseignant Elisabeth Michaud
Descriptif : Apprendre à construire une séquence autour des différentes activités langagières et plus particulièrement de l'oral. Varier les différentes formes de travail dans la salle de classe. Ce cours fait suite à celui du premier semestre.			
Bibliographie : Programmes des langues vivantes au collège et au lycée Blog de C Puren, ressources en ligne sur le site des professeurs d'allemand de l'académie de Versailles.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	contrôle continu : Exposé oral à présenter		
Session 2	Exposé oral à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC : 423	Mémoire		Elisabeth Michaud / Sibylle Sauerwein, ou autres enseignants en fonction du sujet de recherche choisi
Descriptif : Deux cas de figure sont envisageables a) étudiant(e) M2 Meef dit « canonique » : l'étudiant doit obtenir son master 2 et présenter un mémoire de master qui conditionne sa titularisation, s'il est fonctionnaire-stagiaire à l'issue du concours passé à la fin du M1. La possession d'un master complet fait partie des conditions requises pour pouvoir être titularisé. Le mémoire donne obligatoirement lieu à soutenance b) étudiant(e) M2 Meef dit « AEU » : l'étudiant est dispensé du mémoire de recherche long en raison d'une équivalence obtenue au préalable (possession d'un autre master complet ou d'un diplôme équivalent). Un travail de nature réflexive doit être présenté en tant que partie intégrante de la formation suivie.			
Bibliographie Voir les textes officiels ci-dessous (cf. EC 451)			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Soutenance du mémoire		
Session 2	Soutenance du mémoire		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignantes
EC : 451	Atelier mémoire Meef / Séminaire de recherche	10h TD	Elisabeth Michaud, Sibylle Sauerwein, autres enseignants en fonction du sujet de recherche choisi
Descriptif : - Les fonctionnaires stagiaires inscrits sous statut AEU préparent leur travail scientifique de nature réflexive concernant leur pratique professionnelle en échange avec leur enseignante : Suivi individuel de chaque mémoire par courrier électronique et mutualisations au sein du groupe. - Pour les mémoires de master 2 Meef « canonique », le suivi se fait par un enseignant choisi en fonction du sujet du mémoire.			
Bibliographie : A adapter en fonction du mémoire de chaque stagiaire.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : Echanges par messagerie électronique dans le cadre du suivi individuel de l'écriture du mémoire (AEU) Meef canonique : Validation par la note du mémoire (semestre 4).		
Session 2	Validation par la note du mémoire (semestre 4).		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Le mémoire : textes officiels

a) étudiant(e) Meef M2 dit « canonique »

LE MÉMOIRE POUR LES MASTERS MEEF MENTIONS 1, 2 et 3

Cadre institutionnel

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

Art. 19. – Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation.

Présentation générale

Le mémoire se construit autour d'un questionnement en lien avec la pratique professionnelle. Ce questionnement professionnel, soulevé lors du stage, convoque les connaissances acquises lors de la formation. Il ne saurait en aucun cas être assimilé à un **compte rendu de stage**.
Le mémoire se définit bien moins par son plan et sa longueur que par la démarche, qui se veut distanciée et réflexive : il permet à son auteur de penser sa posture professionnelle, d'élaborer des connaissances et de développer des compétences.

Quel type de sujet?

Tout type de sujet est admis, pourvu qu'il s'ancre à la fois dans la (ou les) discipline(s) enseignée(s) ou mobilisées et dans la **pratique professionnelle**.
Des thématiques spécifiques en lien avec celle des laboratoires de l'Espé peuvent être définies pour chaque mention.

Mise en œuvre

Le mémoire peut être réalisé individuellement ou en binôme, si les conditions matérielles le permettent. La part de chacun doit pouvoir être clairement identifiée.

Encadrement

Le projet de recherche relève de la ou les équipes de recherche impliquées dans la formation. Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficie de l'encadrement d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur ou d'un enseignant participant au séminaire de recherche dédié et du suivi éventuel d'un tuteur de terrain (dont formateur académique). Pour le second degré, le travail de mémoire peut mobiliser l'équipe éducative (comprenant le chef d'établissement) qui travaille en collaboration avec l'étudiant et l'encadrant de référence.

Présentation

Le mémoire, de 30-35 pp. maximum, hors annexes et bibliographie, comprend plusieurs parties clairement identifiées :

- ← - une présentation justifiant le choix du sujet ; √
- ← - une synthèse des travaux existants (état de l'art), qui permet de présenter la problématique ; une présentation méthodologique précise les conditions de recueil des données ; √
- ← - une présentation claire et synthétique des résultats de l'étude (recours à des tableaux et représentations graphiques, si besoin) ; √
- un bilan proposant des propositions : quel est l'apport du mémoire pour sa propre pratique professionnelle ?

Le mémoire renvoie à une liste de travaux bibliographiques cités dans le texte et dont les références sont présentées en fin de document. Des annexes peuvent être ajoutées.

Evaluation

∨

L'évaluation se fonde sur la qualité du mémoire et sur une soutenance (cf. MCC de la maquette)∨
Si le mémoire fait l'objet d'une évaluation à chaque semestre, la première évaluation peut être fondée sur un bilan intermédiaire.∨
La soutenance est au moins pour partie individuelle et se fait devant un jury d'au moins deux personnes dont un enseignant.

b) étudiant(e) Meef M2 dit « AEU »

Travail scientifique pour les masters MEEF Mention 1, 2 et 3

Cadrage : note du 29 mai 2015

« Tout lauréat du concours ... produit un travail scientifique, de nature réflexive.∨
Ce travail scientifique, de nature réflexive, repose sur une situation pédagogique ou éducative mise en œuvre en responsabilité et les pratiques professionnelles qui y sont reliées. Chaque fois que possible, ce travail doit s'appuyer sur des projets collectifs et innovants. »

Le travail scientifique de nature réflexive tient lieu de mémoire pour des étudiants fonctionnaires stagiaires de parcours adapté inscrits en AEU. Il est une réflexion ancrée dans la pratique réelle du stagiaire ; il participe au processus de formation. Il repose sur une ou des situations relatives à sa pratique professionnelle. L'objectif est que cette démarche d'analyse permette au stagiaire de faire évoluer cette pratique.

Quel type de sujet ?

Ce travail soulève une ou plusieurs questions relevant de problématiques didactiques, pédagogiques, éducatives ou de toute question relative à la conduite de la classe ou au fonctionnement de l'établissement.

Ce travail peut s'articuler avec d'autres UE/EC de connaissance du métier, à travers l'élaboration d'un projet pédagogique s'inscrivant dans la problématique éducative d'un établissement, d'une école, d'un réseau.

Ces questions sont définies en concertation avec le tuteur universitaire du travail.

Sa mise en œuvre

Le travail scientifique de nature réflexive donne lieu à une production individuelle ou s'inscrivant dans une démarche collective.

Encadrement

L'encadrement est assuré par le référent universitaire de la formation, éventuellement en partenariat avec le ou les tuteurs professionnels.

Présentation

Le travail scientifique de nature réflexive comporte au moins une dizaine de pages hors annexes ; il peut s'appuyer sur des supports de natures différentes (vidéo, numérique, etc.).

Il pourra être constitué :

- d'une introduction définissant et justifiant le projet ; ∨
- d'un recueil de données émanant de l'activité professionnelle du stagiaire (projet d'établissement/d'école, séquence pédagogique, productions d'élèves, exercices, documents de travail, évaluations, situations éducatives, etc.) et constituant le matériau d'une analyse réflexive ; ∨
- d'une analyse de ces données ; ∨
- d'un bilan définissant des perspectives d'évolution dans la pratique (compétences du référentiel développées par le stagiaire, modifications dans les pratiques, etc.) et/ou d'un projet pédagogique enrichissant la politique éducative de l'établissement. ∨

Evaluation √

- ← Le travail donne lieu à une appréciation de la part du tuteur du travail scientifique de nature réflexive. Celle-ci prend en compte la qualité de la réflexion et les compétences développées à l'occasion de cette production. Il n'y a pas de soutenance, mais ce travail peut donner lieu à une présentation de la production, si nécessaire, et s'inscrire dans une journée de restitution des projets pédagogiques. Le présent cadrage est éventuellement complété pour chaque parcours par une annexe. √

MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLÔME

Modules transversaux

Le descriptif et les modalités de contrôle des modules transversaux de l'établissement proposés dans votre formation sont accessibles sur le site :

<http://modules-transversaux.u-paris10.fr/>

Ces modules concernent :

- ! Les EC de Pré-professionalisation
- ! Les modules « Grands Repères » pour l'ensemble des L1
- ! Les modules établissement (Parcours Personnalisés Établissement) de L2 et L3

Langues vivantes

L'offre de cours en Langues vivantes pour non-spécialistes (LANSAD) est disponible sur le site :

<http://crl.u-paris10.fr/>

Bonus aux diplômes

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.u-paris10.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômes ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

Un étudiant admis au CAPES suit les enseignements du cursus MEEF 2 dit « normal » ou « canonique », avec ses stages filés (3 jours par semaine) durant toute l'année scolaire, en responsabilité de classe, rémunérés. Il suivra donc également des cours de MEEF 2 les mercredis et jeudis à l'université, afin de valider son MEEF 2 sans lequel il ne pourrait être titularisé. Il aura le statut de "fonctionnaire stagiaire".

Pour les lauréats des concours de l'enseignement autres que le CAPES, et ayant déjà un master ou une partie de master, autre que le MEEF. L'étudiant(e) peut s'inscrire sous le statut AEU. Ce statut ne permet pas d'obtenir le diplôme de master MEEF, mais une simple "attestation d'études universitaires". L'inscription pédagogique définira les détails de cette formation complémentaire adaptée en fonction du parcours précédent.

La validation de la formation ESPÉ conditionne la titularisation du fonctionnaire stagiaire.

Attention : pour les lauréats du concours, les fonctionnaires stagiaires, le stage filé a lieu toute l'année scolaire et démarre le 1^{er} septembre.

Si un étudiant n'est pas admis au CAPES en fin d'année universitaire de M1 MEEF, et qu'il est admis au M1 MEEF, il passe en M2 MEEF l'année suivante et peut suivre un cursus dit « adapté » de M2 MEEF, afin d'avoir la possibilité de re-préparer le CAPES, tout en validant (éventuellement) un M2. Mais il fera alors au minimum 3 jours de stage dans des établissements du secondaire durant 16 semaines et suivra les cours à l'université les mercredis et jeudis.

Ce stage de pratique accompagnée (SPA) devra prendre la forme d'un stage filé individuel (mi-temps, 16 semaines) en collège ou en lycée, sur les mêmes jours que les professeurs stagiaires alternants, du lundi 2 octobre 2017 au samedi 17 février 2018.

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (extraits)

I. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

II. Compétences communes à tous les professeurs

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des

élèves

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

III. Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation, aux médias et à l'information

D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

IV. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction des parcours des élèves

C8. Travailler dans une équipe pédagogique

MODALITÉS DE CONTRÔLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant·e·s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.u-paris10.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

Le Master MEEF relève à la fois de l'université Paris Nanterre et de l'ÉSPÉ de l'académie Versailles (pôle universitaire Nanterre) :

Mode de contrôle et de validation

Dans la mesure où le MEEF intègre une formation professionnelle, les stages sont obligatoires pour tous les semestres. Ils sont organisés par le rectorat de Versailles et le SUFOM.

Le contrôle continu est donc le seul mode possible de validation du MEEF, d'autant que les stages – pour être formateurs – doivent être accompagnés d'analyses de pratiques de stage. Au cas où l'étudiant serait absent plus de 3 fois dans les cours d'un EC, il serait déclaré défaillant.

On ne pourra déroger à ce principe que dans des cas exceptionnels qui seront examinés en commission.

Il existe une note plancher éliminatoire de 8, quel que soit le résultat obtenu par semestre : un étudiant ne peut être déclaré admis au MEEF 1, même si sa moyenne est supérieure à 10, si une des notes d'EC est inférieure à 8.

ESPÉ de l'ACADÉMIE DE VERSAILLES

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

– MASTERS MEEF¹

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES PARCOURS de FORMATION

Chaque parcours de formation obéit à des règles de progression basées sur une structure des enseignements découpée en 4 semestres permettant chacun l'acquisition de 30 crédits (ECTS). Le master est délivré par l'acquisition de 120 crédits. Ceux-ci sont validés dans le cadre du suivi d'un parcours de formation reconnu pour une des mentions du master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (MEEF).

ARTICLE 3 : ACCES A LA FORMATION

L'admission à chaque année de master se fait selon les conditions spécifiques à chaque parcours. La réussite de la première année de master conditionne l'inscription en deuxième année de master. Pour chacune des deux années de master, le redoublement n'est pas systématique et est soumis à l'approbation de la commission pédagogique ad hoc.

ARTICLE 4 : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée :

- soit par un contrôle continu
- soit par un contrôle en cours de formation
- soit par un examen terminal
- soit par la combinaison de ces différents modes de contrôle

Les modalités de contrôle des connaissances par unité d'enseignement (UE) ou par élément constitutif (EC) doivent indiquer aux étudiants en début d'année universitaire :

- le ou les types d'épreuves : épreuves écrites, pratiques, orales, rédaction et soutenance d'un mémoire, etc.
- le poids relatif de chaque type d'épreuve par EC ou UE ;

¹ Définis en 2015-2016

- le nombre de crédits ECTS.

ARTICLE 5 : ABSENCES/ASSIDUITE

Pour les étudiants ne relevant pas d'un régime particulier (salariés, sportifs de haut niveau...), l'assiduité aux TD, TP et stages est obligatoire. L'absence aux épreuves de contrôle de connaissances d'un enseignement entraîne la défaillance.

ARTICLE 6 : COMPENSATION

La compensation n'existe pas entre les deux années de master. \

La compensation n'existe pas entre les deux semestres d'une même année de master. \

La compensation existe entre les EC d'une même UE et les UE d'un même semestre. Le principe de compensation entre EC d'une même UE et entre UE d'un même semestre ne s'applique que si la moyenne de chaque EC/UE est supérieure ou égale à 08/20.

Les UE ou EC « stage en responsabilité en milieu scolaire » en M2 ne sont pas compensables. Les UE ou EC « langue vivante étrangère » ne sont pas compensables. Seule une note supérieure ou égale à 10/20 permet la validation de ces UE ou EC.

**ARTICLE 7 : CAPITALISATION **

Au sein d'un parcours de formation, les UE ou EC donnant lieu à des ECTS et dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont acquises et capitalisables. L'acquisition d'une UE ou EC entraîne l'acquisition des ECTS correspondants. \ Le semestre acquis est capitalisé. \

ARTICLE 8 : SESSIONS

\ est prévu deux sessions d'examen par année de master. \

Il est possible de ne pas organiser de deuxième session, notamment pour les UE/EC liées à des stages. \

ARTICLE 9 : REPORT DES NOTES ENTRE LA PREMIERE SESSION ET LA SECONDE SESSION

\
Lorsque le semestre n'est pas obtenu à la première session, seules les notes des UE égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session. \

Lorsqu'une UE n'est pas obtenue à la première session, seules les notes des EC égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session. \

L'étudiant qui a obtenu à la première session une note supérieure ou égale à 10/20 à une UE ou à un EC ne peut pas se présenter à la seconde session. \

Toutefois, tout étudiant peut refuser une note supérieure à 10/20. Ce refus entraîne l'annulation définitive de la note de première session et permet la présentation à la seconde session. L'étudiant doit obligatoirement formuler cette demande dans un délai d'une semaine après l'affichage des résultats, sous forme d'un pli recommandé avec A/R au service de scolarité de son lieu de formation. Cette demande ne pourra pas faire l'objet d'une rétractation ultérieure. \

**ARTICLE 10 : MENTIONS **

En master, des mentions par année sont décernées. \

Pour chaque diplôme, les modalités d'obtention (niveau de moyenne générale) des mentions doivent être précisées par le jury de chacun des diplômes : \

Mention « Assez Bien » : 12/20 \

Mention « Bien » : 14/20 \

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.u-paris10.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.u-paris10.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.u-paris10.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritres constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritres doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@u-paris10.fr.